

M. La Brosse (Thierry) (de), secrétaire du conseil national de l'ordre des architectes, 9, rue Casimir-Périer, 75007 Paris.

M. Lanvers (Pierre), président de la chambre de commerce et d'industrie de Nîmes, 12, rue de la République, 30032 Nîmes Cedex.

M. Le Guillou (Jean), ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, chemin de Ventenac, Vieille-Toulouse, 31320 Castanet-Tolosan.

M. Longeaux (Arthur), président de section honoraire du conseil général des ponts et chaussées, 6, avenue Tristan-Bernard, 06400 Cannes.

M. Louvencourt (Alof) (de), inspecteur général des finances honoraire, 65, rue La Fontaine, 75016 Paris.

M. Madiou (Michel), membre du Conseil économique et social, 213, rue La Fayette, 75480 PARIS CEDEX 10.

M. Marro (Joseph), représentant de l'union nationale de la propriété immobilière, 17, boulevard Dubouchage, 06000 Nice.

M. Mattéi (Marc), administrateur du Touring-Club de France, 61, avenue Niel, 75017 Paris.

M. Maurize (Bernard), membre du Conseil économique et social, 8, rue des Portes-Blanches, 75018 Paris.

M. Micaud (Henri), ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, 14, allée de la Cigogne, 16000 Angoulême.

M. Morand (Georges), ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts honoraire, 17, rue Crévoulin, 77000 Melun.

M. Mouzay (Jean), président de la chambre de métiers de Loir-et-Cher, membre du conseil supérieur des établissements classés, route de Montrichard, Pont-Lévy, 41400 Montrichard.

M. Neveux (Marc), ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts honoraire, 65, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.

M. Niol (Joseph), vice-président de l'union nationale des associations familiales (U.N.A.F.), président de la commission nationale du cadre de vie, de l'habitat familial et des équipements de l'U.N.A.F., 28, place Saint-Georges, 75442 PARIS CEDEX 09.

M. Nolde (Emmanuel), secrétaire général de la ligue urbaine et rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française, 2, villa Flore, 75016 Paris.

M. Notin (Jean), contrôleur général des armées du cadre de réserve, 15, allée de l'Alma, 94170 Le Perreux-sur-Marne.

M. Paran (Roger), président de la chambre d'agriculture du Cantal, Le Pirou, Saint-Georges, 15100 Saint-Flour.

M. Pinet (Jacques), membre du Conseil économique et social, 69, boulevard Soult, 75012 Paris.

M. Rambert (Charles), vice-président du conseil national de l'ordre des architectes, 3, avenue de Ségur, 75007 Paris.

M. Rieux (Yves), représentant de l'union nationale de la propriété immobilière, 25, rue Ozanne, 31000 Toulouse.

M. Robert (Jean-Jacques), président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, Palais de la Bourse, B. P. 287, 13212 MARSEILLE CEDEX 1.

M. Rohel (Jean-Claude), membre du Conseil économique et social, mairie de 29222 Plouénan.

M. Rojot (Jean-Pierre), ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, 14, rue Maurice-Thédié, 80000 Amiens.

M. Sénéchal (Pierre), conseiller-maître honoraire à la Cour des comptes, 129, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris.

Mme Siallelli (Jacqueline), inspecteur général de l'équipement honoraire, 19, boulevard Henri-IV, 75004 Paris.

M. Sibille (Charles), ingénieur-conseil expert consultant, ingénieur expert près la cour d'appel et le tribunal administratif, ingénieur expert agréé par la Cour de cassation (liste nationale), rue du Moucheron, B. P. 3, 38640 Claix.

M. Simon (Charles), expert portuaire auprès des Nations Unies (Genève) et expert auprès des cours d'appel et tribunaux administratifs, ancien secrétaire général du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, 22, rue Rouget-de-l'Isle, 44000 Nantes.

M. Teule (Eugène), ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, 12, boulevard du Général-Leclerc, 06600 Antibes.

M. Verger (Robert), membre du Conseil économique et social, 5, rue des Trouvères, 14000 Caen.

M. Vermès (Jean-Paul), administrateur du Touring-Club de France, 58, rue Albert-Joly, 78000 Versailles.

M. Veron (Robert), inspecteur général des finances honoraire, 149, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Décret du 5 juillet 1982 portant classement parmi les sites pittoresques (territoire de Belfort, départements des Vosges et du Haut-Rhin).

Par décret en date du 5 juillet 1982, est classé parmi les sites l'ensemble formé par le ballon d'Alsace sur les communes de Lepuix-Gy, Saint-Maurice-sur-Moselle et Sewen.

Le présent décret sera notifié au commissaire de la République du territoire de Belfort et des départements des Vosges et du Haut-Rhin et aux maires des communes concernées.

NOTA. — Le plan et le texte intégral de ce décret pourront être consultés dans les préfectures des Vosges, du Haut-Rhin et du territoire de Belfort.

Budget du parc national de la Vanoise.

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et du ministre de l'environnement en date du 27 avril 1982, le budget du parc national de la Vanoise est augmenté, en recettes et en dépenses, de la somme de 886 250 F (décision modificative n° 1) pour l'exercice 1982.

Budget du conseil supérieur de la pêche.

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et du ministre de l'environnement en date du 27 mai 1982, le budget du conseil supérieur de la pêche pour 1982 est augmenté, en recettes et en dépenses, d'une somme nette de 5 437 310 F.

Budget de l'Agence financière de bassin Seine-Normandie.

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et du ministre de l'environnement en date du 3 juin 1982, le budget de l'Agence financière de bassin Seine-Normandie est augmenté pour 1982, en recettes et en dépenses, d'une somme nette de 50 000 000 F.

Homologation de matériels de chantier (limitation du niveau sonore).

Par arrêté du ministre de l'environnement en date du 15 juin 1982, est homologué, quant à l'intensité sonore des bruits aériens émis, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : M. D. R. France, B. P., 22, rue du Drac-Reymure, 38-Vif.

Désignation de l'engin : groupe motocompresseur, type MDR 19/26.

Par arrêté du ministre de l'environnement en date du 15 juin 1982, est homologué, quant à l'intensité sonore des bruits aériens émis, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : M. D. R. France, B. P., 22, rue du Drac-Reymure, 38-Vif.

Désignation de l'engin : groupe motocompresseur, type MDR 27.

Par arrêté du ministre de l'environnement en date du 15 juin 1982, est homologué, quant à l'intensité sonore des bruits aériens émis, conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 décembre 1975, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Honda (Japon), représenté en France par Honda France, parc d'activités Paris-Est, 77-Marne-la-Vallée.

Désignation de l'engin : groupe électrogène de puissance, type EG 850 Z (0,85 kVa).

Moteur : Honda (essence), type GE 150 (2,6 kW, 4 000 tours par minute) (essai à 3 000 tours par minute pour 50 Hz).

Par arrêté du ministre de l'environnement en date du 15 juin 1982, est homologué, quant à l'intensité sonore des bruits aériens émis, conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 décembre 1975, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Honda (Japon), représenté en France par Honda France, parc d'activités Paris-Est, 77-Marne-la-Vallée.

Désignation de l'engin : groupe électrogène de puissance, type EG 1500 Z.

Moteur : Honda (essence), type GE 200 (3,7 kW, 4 000 tours par minute) (essai à 3 000 tours par minute pour 50 Hz).

Par arrêté du ministre de l'environnement en date du 15 juin 1982, est homologué, quant à l'intensité sonore des bruits aériens émis, conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 décembre 1975, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Honda (Japon), représenté en France par Honda France, parc d'activités Paris-Est, 77-Marne-la-Vallée.

Désignation de l'engin : groupe électrogène de puissance, type EG 1200 Z.

Moteur : Honda (essence), type GE 150 (2,6 kW, 4 000 tours par minute) (essai à 3 000 tours par minute pour 50 Hz).